

**Conseil d'administration A21 – 2
du 21 septembre 2021**

Délibération n° A21-2-10

Objet : Election des membres de la Commission territoriale « Comité stratégique territorial des Yvelines » (AFDEY)

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la convention relative au programme d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) du 23 juin 2008 et ses avenants n° 1 du 31 mai 2013 et n° 2 du 1^{er} juillet 2015 signés entre le conseil départemental des Yvelines et l'EPFY.

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

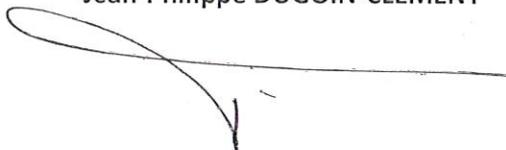
Vu l'arrêté Préfectoral IDF 2021-09-15-00001, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 15 septembre 2021,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Désigne les membres suivants pour la composer :

- Madame Alexandra ROSETTI
- Monsieur Jean-Roger DAVIN
- Monsieur Thomas GOURLAN

LE PRESIDENT DE L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



- 4 OCT. 2021



LE PREFET DE REGION
ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
MARC GUILLAUME